

Association de Développement aux domiciles, pour l'Autonomie et le Répit (ADAR)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes
Société de commissariat aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association de Développement aux domiciles, pour l'Autonomie et le Répit (ADAR)

29 Rue Jules Verne
44700 ORVAULT

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels d'Association de Développement aux domiciles, pour l'Autonomie et le Répit (ADAR) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entité à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changements de méthode » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de réglementation comptable appliqué par l'association conformément au nouveau règlement comptable ANC 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

Règles et principes comptables

Selon les notes de l'annexe « Titres de participation, Tiap et autres titres immobilisés » et « Valeurs mobilières de placement », les titres sont provisionnés lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur comptable. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons apprécié sur la base des éléments disponibles le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

Estimations comptables

Votre Association a constitué des provisions pour risques afin de couvrir les engagements futurs liés aux départs en retraite des salariés de l'Association. Dans le cadre de notre appréciation des estimations comptables significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner les données et les hypothèses ayant servi de base à la détermination des différentes estimations comptables afin de pouvoir corroborer le montant des provisions inscrites au passif du bilan à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

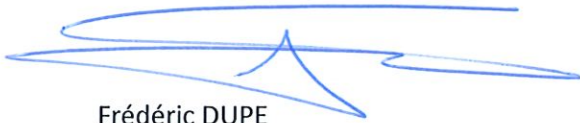
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes, le 10 juin 2026

Le Commissaire aux comptes
PKF Arsilon Commissariat aux Comptes



Frédéric DUPE
Associé

Bilan - Actif

En €uros

ACTIF		31/12/2025			31/12/2024	Variation	%
		Montant brut	Amort. - Dépré.	Montant net			
Actif immobilisé	Immo. incorporelles						
	Frais d'établissement			-		-	
	Frais de recherche et de développement			-		-	
	Donations temporaires d'usufruit			-		-	
	Concessions, brevets et droits similaires	493 985	493 985	-	4 501	- 4 501	- 100
	Fonds commercial, droit au bail			-		-	
	Autres immobilisations incorporelles	29 000	27 550	1 450	7 250	- 5 800	- 80
	Immobilisations incorporelles en cours			-		-	
	Avances et acomptes			-		-	
	Total	522 985	521 535	1 450	11 751	- 10 301	- 88
	Immo. corporelles						
	Terrains			-		-	
	Constructions			-		-	
	Installations techniques, matériel et outillage industriel			-		-	
	Autres immobilisations corporelles	2 644 437	2 187 254	457 183	513 935	- 56 752	- 11
Immo. financières	Immobilisations corporelles en cours	-		-	-	-	
	Avances et acomptes			-		-	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			-		-	
	Total	2 644 437	2 187 254	457 183	513 935	- 56 752	- 11
	Filiales	869 076	220 000	649 076	649 076	-	-
	Participations			-	-	-	
	Créances rattachées à des participations	1 088 675	187 800	900 874	845 676	55 198	7
	Titres immobilisés	336 339		336 339	326 482	9 857	3
	Prêts	-		-	-	-	
	Autres immobilisations financières	54 285		54 285	53 943	342	1
	Total	2 348 375	407 800	1 940 574	1 875 177	65 397	3
Total de l'actif immobilisé		5 515 797	3 116 590	2 399 207	2 400 863	- 1 656	- 0
Actif circulant	Stocks						
	Matières premières, approvisionnements	38 512	-	38 512	41 113	- 2 601	- 6
	En cours de production de biens					-	
	En cours de production de services					-	
	Produits intermédiaires et produits finis					-	
	Marchandises					-	
	Total	38 512	-	38 512	41 113	- 2 601	- 6
	Avances et acomptes versés			-		-	
	Créances						
	Créances usagers et comptes rattachés	5 047 837	81 551	4 966 286	3 726 438	1 239 848	33
	Créances reçues par legs ou donations					-	
	Autres créances	1 543 493		1 543 493	849 571	693 922	82
	Charges constatées d'avance	112 584		112 584	215 290	- 102 706	- 48
	Total	6 703 914	81 551	6 622 363	4 791 299	1 831 064	38
	Disp.						
	Valeurs mobilières de placement	2 953 626	36 854	2 916 771	2 205 319	711 452	32
	Instruments de trésorerie					-	
	Trésorerie	6 679 976		6 679 976	8 222 512	- 1 542 536	- 19
	Total	9 633 601	36 854	9 596 747	10 427 831	- 831 084	- 8
Total de l'actif circulant		16 376 028	118 406	16 257 622	15 260 243	997 379	7
Primes de remboursement des emprunts		-		-		-	
Ecart de conversion - actif		-		-		-	
TOTAL DE L'ACTIF		21 891 825	3 234 995	18 656 829	17 661 106	995 723	6

-

0

Bilan - Passif

En euros

PASSIF		31/12/2025	31/12/2024	Variation	%	
Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise	7 667 966	7 508 265	159 701	2	
	Fonds statutaires			-		
	Fonds propres complémentaires	7 667 966	7 508 265	159 701	2	
	Fonds associatifs avec droit de reprise	14 072	14 072	-	-	
	Fonds statutaires			-		
	Fonds propres complémentaires	14 072	14 072	-	-	
	Ecart de réévaluation			-		
	Réserves	277 355	277 355	-	-	
	Réserves statutaires ou contractuelles			-		
	Réserves pour projet de l'entité	246 865	246 865	-	-	
	Autres réserves	30 490	30 490	-	-	
	Report à nouveau			-		
	Excédent ou déficit de l'exercice	1 300 974	159 701	1 141 272	715	
	Fonds propres consommables	274 102	274 102	-	-	
	Subventions d'investissements			-		
Provisions réglementées	274 102	274 102	-	-		
Total des fonds propres		9 534 469	8 233 496	1 300 974	16	
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations			-		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	50 788	153 387	- 102 599	- 67	
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes			-		
Total des fonds dédiés		50 788	153 387	- 102 599	- 67	
Prov.	Provisions pour risques	712 584	585 156	127 428	22	
	Provisions pour charges	622 200	622 200	-	-	
Total des provisions		1 334 784	1 207 356	127 428	11	
Dettes	Dettes fin.	Emprunts obligataires convertibles			-	
		Autres emprunts obligataires			-	
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			-	
		Emprunts et dettes financières diverses			-	
		Total	-	-	-	
	Dettes diverses	Avances et acomptes reçus	310 340	470 254	- 159 914	- 34
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	259 273	308 347	- 49 075	- 16
		Dettes des legs ou donations			-	
		Dettes fiscales et sociales	7 160 385	7 269 207	- 108 822	- 1
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 590	6 166	- 1 576	- 26
		Autres dettes	2 200	12 892	- 10 692	- 83
		Instruments de trésorerie			-	
		Total	7 426 448	7 596 613	- 170 165	- 2
	Produits constatés d'avance		-		-	
	Total des dettes et des produits constatés d'avance		7 736 788	8 066 867	- 330 079	- 4
Ecart de conversion - passif		-		-		
TOTAL DU PASSIF		18 656 829	17 661 105	995 724	6	

Compte de résultat en liste

En €uros

POSTES		31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Produits d'exploitation	Prestations, usagers	13 816 994	14 311 289	- 494 296	- 3
	Prestations, mandataires	214 894	181 303	33 591	19
	Prestation de services	330 471	382 260	- 51 789	- 14
	Vente de marchandises	313	316	- 4	- 1
	Production stockée	-	-	-	
	Production immobilisée	-	-	-	
	Produits de tiers financeurs	18 949 436	18 402 771	546 665	3
	Concours publics et subventions d'exploitation	6 978 786	7 995 572	- 1 016 786	- 13
	Ressources liées à la générosité du public	-	-	-	
	Dons Manuels	50	-	50	
	Mécénats	-	-	-	
	Legs, donations et assurances vie	-	-	-	
	Contributions financières	-	-	-	
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	559 937	27 319	532 618	
	Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	
	Utilisation des fonds dédiés	153 387	19 652	133 735	681
	Adhésions	196 040	202 580	- 6 540	- 3
	Autres produits	22 095	11	22 084	
Total des produits d'exploitation		41 222 402	41 523 073	- 300 671	- 1
Charges d'exploitation	Variation de stock	2 601	9 005	- 6 403	- 71
	Autres achats et charges externes	2 916 903	2 629 902	287 001	11
	Vente de marchandises	-	-	-	
	Aides financières	-	-	-	
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 031 910	3 177 316	- 145 406	- 5
	Salaires et traitements	28 359 086	29 199 249	- 840 162	- 3
	Charges sociales	4 701 091	5 993 083	- 1 291 991	- 22
	Dotations aux amortissements	193 226	176 910	16 316	9
	Dotations aux provisions sur actif circulant	81 551	25 788	55 763	216
	Dotations pour risques et charges	661 577	-	661 577	
	Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	10 970	51 007	- 40 036	- 78
	Reports en fonds dédiés	50 788	87 670	- 36 882	
	Cotisations versées	-	-	-	
	Autres charges	41 335	20 636	20 699	100
	Total des charges d'exploitation	40 051 040	41 370 566	- 1 319 526	- 3
Résultat d'exploitation		1 171 362	152 507	1 018 855	668
Produits financiers	Produits financiers de participation	56 809	1 116	55 693	
	Autres intérêts et produits assimilés	52 512	80 481	- 27 969	- 35
	Reprises sur provisions	75 618	104 482	- 28 864	- 28
	Produits des immobilisations financières cédées	-	-	-	
	Différences positives de change	-	-	-	
	Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	25 971	-	25 971	
Total des produits financiers		210 910	186 079	24 831	13
Charges financières	Dotations financières aux amortissements	-	-	-	
	Dotations financières aux provisions	36 854	75 618	- 38 764	- 51
	Intérêts et charges assimilés	1 611	-	1 611	
	Différences négatives de change	-	-	-	
	Charges nettes sur cession de valeurs mobilières	27 311	-	27 311	
Total des charges financières		65 776	75 618	- 9 842	- 13
Résultat financier		145 133	110 461	34 672	31
Résultat courant		1 316 495	262 969	1 053 527	401
Produits exceptionnels		-	492 385	- 492 385	- 100
Total des charges exceptionnelles		-	579 948	- 579 948	- 100
Résultat exceptionnel		-	- 87 563	87 563	- 100
Engagements à réaliser sur subventions				-	
Report des ressources non utilisées sur subventions				-	
IMPÔTS SUR LES PLACEMENTS FINANCIERS		15 522	15 704	- 182	- 1
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE		1 300 974	159 701	1 141 272	715
Contributions volontaires	Dons en nature				
	Prestations en nature				
	Bénévolat				
Total contributions volontaires en nature				-	
Charges des contributions volontaires	Secours en nature				
	Mise à disposition gratuite de biens				
	Prestations en nature				
	Personnel bénévole				
Total des charges des contributions volontaires en nature				-	

 **PKF Arsilon**
 PKF Arsilon Commissariat aux comptes
 16 rue Lamoricière
 Petite Halle Beaumanoir
 44100 NANTES

Annexe aux comptes annuels

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels relatifs à l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. Elles accompagnent le bilan dont le total s'élève à 18 656 829 Euros et le compte de résultat dégageant un résultat net bénéficiaire de 1 300 974 Euros.

Les comptes annuels présentés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de l'Association le 07/05/2026

I - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET DES SPECIFICITES LIEES A L'ACTIVITE

L'Association de Développement aux Domiciles pour l'Autonomie et le Répit ou ADAR (anciennement Association d'Aide à Domicile en Activités Regroupées) a été fondée au mois de janvier 1973.

Elle s'est assignée pour but d'apporter de l'aide à domicile aux personnes âgées ou isolées, éprouvant des difficultés pour accomplir les tâches de la vie courante.

Pour satisfaire à cet objectif, elle prend en charge et fait assurer par des aides à domicile, les travaux d'entretien courants du logement, la confection de repas, les soins sommaires d'hygiène. Son action vise aussi à permettre aux bénéficiaires d'assurer leur indépendance et de maintenir des relations avec l'extérieur.

L'ADAR a parrainé la création d'une association ayant un objectif complémentaire : l'Association Départementale de Services à Domicile (A.D.S.D.), dont l'objet est de mener une réflexion sur les mesures susceptibles de faciliter et améliorer la vie à domicile des personnes âgées, des handicapés et des malades des familles.

L'évolution de cette assistance vers l'exercice des obligations d'employeurs par les personnes âgées concernées a amené l'ADAR à développer un secteur d'aide à l'administration de ces contrats individuels et à conserver une vocation prioritaire de formation à l'A.D.S.D.

L'ADAR a employé en 2025 un effectif moyen de 1 368 personnes à temps complet et partiel. L'effectif global au 31 décembre 2025 s'élève à 1 374 salariés.

L'intervention des aides à domicile en prestataire a représenté :

- En 2025	1 190 083	heures
- En 2024	1 211 521	heures
- En 2023	1 201 736	heures
- En 2022	1 319 921	heures
- En 2021	1 468 097	heures
- En 2020	1 420 023	heures
- En 2019	1 728 778	heures

Le montant de ces prestations, arrêté conventionnellement avec les principaux organismes de retraite, est pris en charge partiellement par ces organismes et pour le solde par les bénéficiaires.

L'Association compte 11 968 usagers.

II - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Un 3ème Cadre de Direction Territoriale a été recruté avec en mission complémentaire le développement d'une expertise handicap au sein de l'ADAR

Le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu avec le Conseil départemental de Loire-Atlantique couvre la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Le présent CPOM s'inscrit dans les orientations politiques du Département, en vue de structurer et d'améliorer l'offre à domicile proposée par les SAD et dans un objectif d'accompagnement de qualité apporté aux personnes en situation de fragilité à leur domicile.

Dans ce cadre le Département a versé une dotation exceptionnelle de 2 655 672 €.

Un avenant (43) à la convention collective de la branche de l'aide à domicile a été agréé, puis étendu par arrêté public au cours de l'exercice précédent. Applicable depuis le 01/10/2021, il a pour objet de redéfinir la classification des emplois et le système de rémunération. La hausse de rémunération induite par cet avenant est opposable aux financeurs, sur leur périmètre. Ainsi, sur l'exercice 2025, le Département de Loire-Atlantique a versé en contrepartie une dotation complémentaire de 3 218 520 €.

Les avenants (51,52,54) à la convention collective de la branche de l'aide à domicile ont été agréés, puis étendus par arrêté public au cours de l'exercice et donnant lieu à revalorisation des rémunérations opposable aux financeurs, sur leur périmètre. Ainsi, sur l'exercice 2025, le Département de Loire-Atlantique a versé en contrepartie une dotation de 1 099 007 €.

III - FAITS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE N'AYANT PAS D'INCIDENCES SUR LES COMPTES ANNUELS PRESENTES

Le Conseil Départemental a annoncé la diminution de la prise en compte de l'avenant 51-52 de 1,40€ à 1€ par heure en 2026.

IV - REGLES ET METHODES COMPTABLES

1 - CHANGEMENTS DE METHODE

Changement de réglementation comptable

La première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de méthode comptable au sens de l'article L.123-17 du Code de Commerce.

S'agissant d'un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG, il n'a pas à être justifié.

Les modalités de mise en œuvre, notamment celles relatives à la première application, figurent à l'article 27 dudit règlement, qui précise que :

Les dispositions du présent règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Lors du premier exercice d'application, les entités présentent le bilan et le compte de résultat conformément aux modèles figurant dans le présent règlement.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent l'exercice de première application sont présentés selon ces modèles, le cas échéant, en procédant à des reclassements.

Impacts de changements

Transferts de charges comptabilisés en subventions d'exploitation pour 6 759 821€, en réduction des charges sociales pour 979 021€

Valeur nette comptable pour 10 970€ comptabilisées dans le résultat d'exploitation.

Regroupement des charges et produits exceptionnels de plusieurs lignes à deux lignes.

Dotation et reprise sur provision retraite constatées en exploitation pour 661 577€ et 534 149€ contrairement à 2024 (en exceptionnel).

	Ancien compte	Montant 2024	Nouveau compte	Montant 2025
Sortie immobilisations	#675	- €	#657	10 970 €
Remboursement frais de personnel	#791	1 042 468 €	#649	979 021 €
Pénalités et amendes fiscales et pénales	#6712	- €	#6582	11 968 €
Transfert de charges subvention d'exploitation	#791	6 648 306 €	#748	6 759 821 €
Dotation et reprise provision retraite	#687	534 149 €	#6815	661 577 €

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

À compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changement de comptabilisation

Les principaux à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

-En terme de résultats exceptionnel :

les opérations de cession/sorties d'immobilisation, figurent en 2025, dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières), le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeur est significatif (les autres événements étant désormais traduit dans le résultat d'exploitation).

-Suppression des transferts de charge dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

les refacturation diverses des dans les rubriques de produits par nature ;

les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie de congé, de parentalité ou d'accident du travail, figurent en compensation de charges du personnel

les financements complémentaire au titre des avenants, 43,51-52-54, constatés en subvention d'exploitation.

Changement de présentation

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

-Présentation du compte de résultat :

le résultat exceptionnel, synthétisé sur deux lignes "charge de charges et produits exceptionnels" dans le compte de résultat

les transferts de charge N -1 ont été regroupés dans la Colonne N-1 sur la ligne "reprise sur amortissements, dépréciations et provisions".

Présentation du bilan :

-Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances.

2 - CONVENTIONS GENERALES DE BASE

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ Continuité de l'exploitation,
- ✓ Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- ✓ Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels édictées par l'Autorité Française des Normes Comptables (ANC), règlements n°2018-06 et 2022-06 et 2023-03.

3 - CONVENTIONS SPECIFIQUES

Immobilisations incorporelles et corporelles

• Coût d'entrée

Les immobilisations sont enregistrées pour leur coût d'achat net, augmenté le cas échéant des taxes non récupérables et des frais accessoires ou de leur coût de production si elles ont été produites par l'Association.

Les immobilisations acquises à titre gratuit, par voie d'échange ou reçues à titre d'apport en nature sont comptabilisées à leur valeur vénale.

• Cas particulier des composants

L'Association n'a pas identifié à la date de la clôture d'immobilisations ayant un caractère de composants.

• Amortissements

Les immobilisations corporelles (non informatiques) ont été amorties selon le mode linéaire et les logiciels et équipements informatiques selon le mode dégressif, en fonction de la durée de consommation des avantages économiques attendus.

La base amortissable est éventuellement réduite de sa valeur résiduelle dès lors que cette dernière se trouve être significative et déterminée à l'origine. Aucune valeur résiduelle n'a été identifiée à la clôture de l'exercice.

Les immobilisations sont amorties à compter de la date de début de consommation des avantages économiques attendus qui leurs sont attachés.

Tableau des durées d'amortissement par famille d'immobilisation

Famille d'immobilisation	Code	Durée d'amortissement	Type d'amortissement
Agencement et téléphonie	AG	Entre 3 et 10 ans	Linéaire
Installations et Matériels Informatiques	I	4 ans	Dégressif
Logiciel	L	4 ans	Dégressif
Mobilier	MO	10 ans	Linéaire
Matériel de Transport	TR	5 ans	Linéaire

- **Dépréciations**

Les immobilisations sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur nette comptable.

Titres de participations, Tiap et autres titres immobilisés

- **Coût d'entrée**

Ces titres, acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ceux acquis à titre gratuit, par voie d'échange ou reçus à titre d'apport en nature sont comptabilisés à leur valeur vénale.

- **Dépréciations**

Les titres sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur comptable.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement auxquelles elles sont exposées ou lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur nominale.

Valeurs mobilières de placement

- **Coût d'entrée**

Ces titres, acquis à titre onéreux, sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Ceux acquis à titre gratuit, par voie d'échange ou reçus à titre d'apport en nature sont comptabilisés à leur valeur vénale.

- **Méthode de constatation**

Les valeurs mobilières sont constatées selon la méthode dite du Premier Entré, Premier Sorti (PEPS) pour certaines catégories de titres et au Coût Unitaire Moyen Pondéré pour d'autres catégories de titres.

- **Dépréciations**

Les titres de placement sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur valeur comptable.

Options comptables

L'Association a pris l'option globale d'incorporer les frais d'acquisition dans le coût d'entrée des immobilisations.

L'Association n'a pas opté pour l'activation des coûts d'emprunt.

L'Association n'a pas opté pour l'étalement des frais d'émission des emprunts.

Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'Association qui se traduit par une obligation à l'égard des tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Notion d'exceptionnel

Les événements majeurs et inhabituels sont directement liés aux charges et produits exceptionnels.

V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ET ESTIMATIONS COMPTABLES

Risques et pertes non mesurables à la date d'arrêté des comptes

Néant.

Nature et estimation des changements de méthode intervenus

Néant.

Nature des changements d'estimations et corrections d'erreurs

Néant.

Dons, libéralités et commodat

Néant.

Subventions d'investissement

L'ADAR ne perçoit que des subventions de fonctionnement, inscrites en produits d'exploitation.

Fonds propres

<i>Variation des fonds propres</i>	<i>A l'ouverture</i>	<i>Affectation du résultat</i>	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution ou consommation</i>	<i>A la clôture</i>
Fonds propres sans droits de reprise	7 508 265	159 701			7 667 966
Fonds propres avec droits de reprise	14 072				14 072
Réserves	277 355				277 355
Excédent ou déficit de l'exercice	159 701	- 159 701		1 300 974	1 300 974
Situation nette	7 959 393	-	-	1 300 974	9 260 367
Fonds propres consommables					-
Subventions d'investissements					-
Provisions réglementées	274 102		-		274 102
Total fonds propres	8 233 496	-	-	1 300 974	9 534 469

 **PKF Arsilon**
PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES

Fonds dédiés

Tableau de suivi des fonds dédiés

VARIATION DE FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	ATTRIBUTION SUR L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATION		A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont remboursements	Montant global	Dont fonds dédiés correspondants à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	88 387	19 650	23 198	84 839	-	23 198	-
Conférence des financeurs 2023	-			0		-	
Conférence des financeurs 2024	22 670		4 547	18 123		4 547	
Conférence des financeurs 2025		19 650	18 651	999		18 651	
CNSA professionnalisation des équipes	-				0	-	
ARS - ESMS Numérique	65 717	0	0	65 717		-	
Contribution financière d'autres organismes	65000	6 000	27 590	43 410		27 590	
Ressources liées à la générosité du public	0	50				-	
TOTAL	153 387	25 700	50 788	128 249	-	50 788	-

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques ont été principalement constituées afin de couvrir les engagements futurs liés aux départs en retraite des salariés de l'Association, et pour le solde à la couverture de litiges prud'homaux.

L'âge de départ à la retraite retenu pour le calcul de la Provision Indemnités Fin de Carrière est de 64 ans en 2025, sauf cas particuliers.

Engagements sociaux

- Indemnités de départ en retraite

Les engagements de retraite ont été évalués selon la méthode préférentielle et provisionnés au passif du bilan.

Le taux de croissance des salaires est réactualisé annuellement en fonction des tendances fournies par les organismes sociaux sur l'évolution de la grille des salaires pour les exercices futurs. Les hypothèses suivantes ont été retenues :

Taux d'évolution des salaires : 1,50% pour les administratifs
et les aides à domicile

Taux de turn over : 18,02% pour les administratifs; 26,03%
pour les aides à domicile

Taux d'actualisation : 4,04%

Conformément à la recommandation CNC n°2003-R01, les droits à la retraite du personnel ont été répartis de manière linéaire sur la durée d'ancienneté totale de chaque salarié.

Rémunérations, engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées
accordés aux organes de direction

Néant.

Rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature

La rémunération annuelle brute 2025 des trois plus hauts cadres dirigeants s'est élevée à 254 531,69 €.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Postes	En Euros			
	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	507 489	-	13 504	493 985
Fonds commercial, droit au bail	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	29 000	-	-	29 000
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	536 489	-	13 504	522 985
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriel	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	2 533 880	137 143	26 586	2 644 437
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total des immobilisations corporelles	2 533 880	137 143	26 586	2 644 437
Filiales	869 076	-	-	869 076
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	1 033 477	55 198	-	1 088 675
Titres immobilisés	326 482	9 857	-	336 339
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	53 943	3 550	3 208	54 285
Total des immobilisations financières	2 282 977	68 605	3 208	2 348 375
Total général	5 353 346	205 748	43 297	5 515 797

 **PKF Arsilon**
PKF Arsilon Commissariat aux comptes
16 rue Lamoricière
Petite Halle Beaumanoir
44100 NANTES

ETAT DES AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS

En Euros

Postes	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	502 988	1 876	10 878	493 985
Autres immobilisations incorporelles	21 750	5 800	-	27 550
Total des immobilisations incorporelles	524 738	7 676	10 878	521 535
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriel	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	2 019 946	185 550	18 242	2 187 255
Total des immobilisations corporelles	2 019 946	185 550	18 242	2 187 255
Total général	2 544 684	193 226	29 119	2 708 790

ETAT DES DEPRECIATIONS SUR IMMOBILISATIONS

En Euros

Postes	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires	-	-	-	-
Fonds commercial, droit au bail	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriel	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Total des immobilisations corporelles	-	-	-	-
Filiales	220 000	-	-	220 000
Créances rattachées à des participations	187 800	-	-	187 800
Titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
Total des immobilisations financières	407 800	-	-	407 800
Total général	407 800	-	-	407 800

 **PKF Arsilon**
 PKF Arsilon Commissariat aux comptes
 16 rue Lamoricière
 Petite Halle Beaumanoir
 44100 NANTES

ETAT DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nature	% de détention	Fonds propres après affectation du résultat	Quote-part des fonds propres détenus	Valeur nette des titres à l'actif du bilan	Produits d'exploitation	Effectif
<u>Filiales de sociétés françaises</u>						
SCI Phileas Investissements	99%	635 538	629 183	573 513	356 395	-
Eurl Auxilea	100%	94 442	94 442	-	115 124	-
G IES	4,26%	2 898 336	123 384	75 563	4 936 494	
<u>Filiales de sociétés étrangères</u>			-			
			-			
<u>Participations françaises</u>			-			
			-			
<u>Participations étrangères</u>			-			
			-			
			-			

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

Postes	En Euros		
	Avec les filiales	Avec les participations	Avec les entités liées
Immobilisations corporelles	-	-	-
Créances rattachées à des participations	1 088 675	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	33 779	-	-
Sur l'actif immobilisé	1 122 454	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Clients et comptes rattachés	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-
Disponibilités	-	-	-
Sur l'actif circulant	-	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 642	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes	-	-	-
instruments de trésorerie	-	-	-
Sur les dettes	86 642	-	-
Frais de structure, loyers et charges locatives versés	179 281	-	-
Prestations de services vendues et refacturation	48 019	-	-
Prestations de services achetées	-	-	-
Cotisations versées	-	-	-
Revenus des titres de participation, quote-part de l'excédent de la SCI	55 669	-	-
Intérêts et charges assimilés, quote-part du déficit de la SCI	1 611	-	-
Sur le compte de résultat	- 132 873	-	-

ETAT RECAPITULATIF DES PROVISIONS

En Euros

Postes	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	407 800	-	-	407 800
Total des provisions sur actif immobilisé	407 800	-	-	407 800
Stocks de matières premières, approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production	-	-	-	-
Stocks de produits intermédiaires et produits finis	-	-	-	-
Stocks de marchandises	-	-	-	-
Créances usagers et comptes rattachés	25 788	81 551	25 788	81 551
Autres créances	-	-	-	-
Total des provisions sur actif circulant	25 788	81 551	25 788	81 551
Valeurs mobilières de placement	75 618	36 854	75 618	36 854
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Total des provisions sur disponibilités	75 618	36 854	75 618	36 854
Provisions réglementées	274 102	-	-	274 102
Provisions pour risques expl JDR et PRC	585 156	661 577	534 149	712 584
Provisions pour charges	622 200	-	-	622 200
Total des provisions passif	1 481 458	661 577	534 149	1 608 886
Total général	1 990 665	779 983	635 555	2 135 092

Ventilation des provisions par nature	Exploitation	647 988	743 128	559 937	1 416 335
	Financier	483 418	36 854	75 618	444 655
	Exceptionnel	817 943	-	-	274 102
	Total	1 949 349	779 983	635 555	2 135 092

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

En Euros

Postes	Total	A - 1 an	De 2 à 5 ans	A + 5 ans
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	1 088 675	-	-	1 088 675
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	54 285	-	-	54 285
Total des créances immobilisées	1 142 960	-	-	1 142 960
Créances et comptes rattachés	5 047 837	5 047 837	-	-
Autres créances	1 543 493	1 543 493	-	-
Charges constatées d'avance	112 584	112 584	-	-
Charges à répartir	-	-	-	-
Total des autres créances	6 703 914	6 703 914	-	-
Total général	7 846 874	6 703 914	-	1 142 960

Postes	Total	A - 1 an	De 2 à 5 ans	A + 5 ans
Avances conditionnées	-	-	-	-
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-	-
Total des dettes financières	-	-	-	-
Avances et acomptes reçus	310 340	310 340	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	259 273	259 273	-	-
Dettes fiscales et sociales	7 160 385	7 160 385	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 590	4 590	-	-
Autres dettes	2 200	2 200	-	-
Instruments de trésorerie	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total des autres dettes	7 736 788	7 736 788	-	-
Total général	7 736 788	7 736 788	-	-

SEPARATION DES EXERCICES

Comptes de rattachement

En Euros

Postes	A l'ouverture	A la clôture
Créances rattachées à des participations	-	-
Prêts	-	-
Autres immobilisations financières	-	-
Clients et comptes rattachés	24 104	5 490
Autres créances	839 372	1 528 232
Valeurs mobilières de placement	-	-
Trésorerie	-	-
Total des produits à recevoir	863 476	1 533 722

Postes	A l'ouverture	A la clôture
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 348	259 273
Dettes fiscales et sociales	2 855 830	7 160 385
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	465	2 200
Instruments de trésorerie	-	-
Total des charges à payer	2 940 643	7 421 858

Comptes de régularisation

Postes	A l'ouverture	A la clôture
Exploitation	215 290	112 584
Financier	-	-
Exceptionnel	-	-
Total des charges constatées d'avance	215 290	112 584

Postes	A l'ouverture	A la clôture
Exploitation	-	-
Financier	-	-
Exceptionnel	-	-
Total des produits constatés d'avance	-	-

 **PKF Arsilon**
 PKF Arsilon Commissariat aux comptes
 16 rue Lamoricière
 Petite Halle Beaumanoir
 44100 NANTES

AUGMENTATION OU DIMINUTION DE CERTAINS POSTES DU BILAN

En Euros

Postes	Plus-values latentes	Moins-values latentes
Immobilisations incorporelles	-	-
Terrains nus	-	-
Ensembles immobiliers	-	-
Titres de participation	-	-
Autres titres immobilisés	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	36 854
Instruments de trésorerie	-	-
Total des écarts latents	-	36 854

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

En Euros

Nature	A la clôture
Cautions, garanties et avals	-
Nantissements, gages, hypothèques	-
Engagements liés aux instruments conditionnels	-
Engagements sur dettes financières	-
Engagements financiers sur intérêts futurs	-
Engagements sur contrats de crédit-bail et locations longue durée	-
Créances cédées non échues	-
Subvention reçues	-
Abandon de compte courant reçu et subordonné à un retour à meilleur fortune	-
Total des engagements donnés	-
Cautions, garanties et avals	-
Engagements financiers	-
Subventions à recevoir	-
Legs nets à réaliser	-
Dons en nature restant à vendre	-
Abandon de compte courant accordé et subordonné à un retour à meilleur fortune	-
Total des engagements reçus	-
	-
	-
Total des engagements réciproques	-

DETAIL DES ENGAGEMENTS LONGUE DUREE

En Euros

Matériel	A la clôture
Matériel 1 : Location Dupli copieur	-
Matériel 2 : Location Mise sous pli	50 622
Matériel 3 : Location Machine à affranchir	12 213
Matériel 4 : Véhicules de service	302 312

VENTILATION DES EFFECTIFS AU 31/12

Postes	Personnel salarié	Personnel extérieur
Employés	1 250	-
Professions intermédiaires	105	-
Cadres	19	-
Total	1 374	-

ETP personnel handicapé sur l'exercice

77

En Euros

Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes	17 482
---	--------

 **PKF Arsilon**
 PKF Arsilon Commissariat aux comptes
 16 rue Lamoricière
 Petite Halle Beaumanoir
 44100 NANTES